

Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER

Séance du Jeudi 27 février 2020 à 18H00

Délibération du Conseil municipal du 27 février 2020

No 2020/9

DATE DE LA CONVOCATION : 20 février 2020

DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS : 11

**NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR : 0**

**NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS
N’AYANT PAS DONNE POUVOIR : 0**

L’an deux mille vingt et le vingt-sept février à 18H00, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, maire.

PRÉSENTS :

M. Alain EMPRIN maire, M. Gaston PASCAL-MOUSSELARD 1^{er} adjoint, M. Robert PASCAL-MOUSSELARD 2^{ème} Adjoint, M. Albert REVIAL
M. Paul BOIS, M. Jean BORREL, Mme Catherine DUCHOSAL, M. Loïc EMPEREUR, M. Gérard GUERREIRO,
M. Lionel MARMOTTAN, M. Albert REGUERA

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : 0

ABSENT : 0

En conformité avec l’article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Robert PASCAL-MOUSSELARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de l’Assemblée

2020/9 Abandon des anciens captages en eau potable « Le Châtelet » et « F11 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la régularisation de la situation administrative des captages en eau potable de Villaroger : Leissières, Rocher du Mont, Bonneville en cours.

Il indique qu’il y a lieu d’abandonner définitivement les captages en eau potable du Châtelet et de la F11 plus utilisés depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Décide d’abandonner définitivement les anciens captages du Châtelet et de la F11

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire

Alain EMPRIN

